

## FACTURE REPAS – BOISSONS – ACCUEIL

La Formation Professionnelle Continue du réseau CPEONS

doit à : -----

Adresse : -----

Tél. : -----

Date de la **facture** :     /     / -----

*La présente déclaration de créance doit être accompagnée en annexe des documents justificatifs des sommes dépensées.*

*Montant maximum autorisé pour le repas et les frais d'accueil (si justifiés) :  
12,00 euros/journée complète de formation/personne (formé et formateur).*

| N° :            Intitulé :                                        | Euros |
|-------------------------------------------------------------------|-------|
| Nombre de jours de formation :                                    |       |
| Prix unitaire du repas :                                          |       |
| Nombre de participants au repas chacun des jours :                |       |
| Total des frais d'accueil et de repas (justificatif(s) en annexe) |       |

Numéro de compte+IBAN-----

Communication -----

Certifié sincère et véritable pour la somme de (en toutes lettres) -----

Signature -----